

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.12.186.B

**Plan local
d'urbanisme
intercommunal :
demandes de
subvention**

LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême - 1 rue Coulomb 16000 ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE 2015**DELIBERATION
N° 2015.12.186.B**AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
URBANISMERapporteur : **Monsieur BONNEFONT****PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : DEMANDES DE SUBVENTION**

Par délibération n° 103 du 26 mars 2015, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui couvrira l'intégralité du territoire communautaire (à l'exception du secteur sauvegardé), qui tiendra lieu de plan local de l'habitat (H) et de plan de déplacements urbains (D).

Pour rappel, l'enjeu majeur du futur PLUi-HD concerne sa capacité à traduire dans un document réglementaire les objectifs de réduction de consommation des espaces agricoles définis par le schéma de cohérence territoriale (ScoT) et d'optimisation des espaces déjà urbanisés, dans un contexte de périurbanisation et de renforcement de son attractivité grâce à l'arrivée de la ligne à grande vitesse en 2017.

Pour cela, le PLUi-HD devra croiser les enjeux de protection des zones agricoles, de protection du paysage, de la trame verte et bleue et des zones humides, de protection des populations avec ceux du développement économique et de l'attractivité du territoire.

Considérant le caractère structurant pour le territoire d'un tel document stratégique, il convient de solliciter les partenaires intéressés pour l'octroi de subventions. Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du PLUi-HD	300 000 €	Appel à Projet national PLUI (Forfait) (6 %)	20 000 €
Acquisition de données complémentaires relatives à l'élaboration du PLUi-HD (volets Habitat et Déplacements)	50 000 €	Dotation Globale de Décentralisation (Etat) (30%)	105 000 €
		Conseil Départemental (20%)	70 000 €
		Région / ADEME (20%)	70 000 €
		Autofinancement (24%)	85 000 €
TOTAL	350 000 €		350 000 €

Je vous propose :

D'ADOPTER le budget prévisionnel PLUi-HD et le plan de financement.

DE SOLLICITER les aides disponibles dans le cadre de ce projet auprès des partenaires cités ainsi que toute subvention qui pourrait être versée par tout organisme ou personne intéressée.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de service concernant cette procédure.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 décembre 2015	<u>Affiché le :</u> 11 décembre 2015